



## COMMUNE DE DAVRON

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIF A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DAVRON

Par arrêté n°2018.03.02 du 26.03.2018, le Maire de Davron a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

L'enquête publique se déroulera durant 28 jours consécutifs, du samedi 14 avril 2018 au vendredi 11 mai 2018 inclus.

Le Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur Jean-Claude BOHL, ingénieur aéronautique en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors de permanences à la Mairie de Davron, aux jours et horaires suivants :**

- le samedi 14 avril 2018 de 10h00 à 12h00
- le mercredi 2 mai 2018 de 18h30 à 20h30
- le vendredi 11 mai 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera disponible en Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune [www.davron.fr](http://www.davron.fr). Les informations environnementales se rapportant à l'enquête figureront dans le rapport de présentation du PLU.

**Chacun pourra consulter le dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur :**

- Par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Davron  
4 bis, rue Saint-Jacques 78810 Davron
- Par courriel à l'adresse dédiée : [plu2018@davron.fr](mailto:plu2018@davron.fr)

**Un registre électronique sera également mis en ligne afin de recueillir les observations du public.**  
<https://www.registre-dematerialise.fr/692>

Toute information concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme peut être demandée auprès de la personne responsable du projet, Monsieur Damien Guibout, Maire de Davron.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Davron, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune pendant une durée d'un an, ainsi qu'à la Préfecture des Yvelines.

Le Maire,